



CONCEPT
ENERGETIQUE
DE LA COMMUNE DE
VALEYRES-SOUS-RANCES

Avril 2011

TABLE DES MATIERES

1. Introduction	3
1.1 Contexte	3
1.2 Objectifs généraux	4
2. Valeyres-sous-Rances en bref	5
3. Situation énergétique actuelle	6
3.1 Profil énergétique	6
3.2 Evaluation de l'état actuel	9
4. Objectifs communaux	10
5. Actions	11
6. Evolution du concept énergétique	12
7. Conclusion	12
8. Annexes	12

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte

En 2009, le Canton de Vaud, par l'intermédiaire du SEVEN, présentait aux communes de moins de 3000 habitants un outil permettant d'établir leur concept énergétique selon la Loi Vaudoise sur l'Energie (cf. art.15 LVLEne). La démarche proposée n'avait pas de caractère obligatoire mais donnait la possibilité aux petites communes de déterminer leur situation actuelle et leur potentiel d'action en matière énergétique.

Soucieuse de cette problématique, la municipalité de Valeyres-sous-Rances a décidé d'élaborer ce concept énergétique avec pour motivation d'identifier son potentiel de ressources, de rationaliser la consommation énergétique des infrastructures de la collectivité publique et d'encourager les actions de ses citoyens.

1.2 Objectifs généraux

Par son programme SuisseEnergie, la Confédération a pour objectif, à long terme, la société à 2000 Watts. Globalement, il s'agit de diminuer d'un facteur de 3 notre consommation en énergie. Pour ce faire, et d'ici 2020, le Conseil Fédéral a approuvé deux plans d'action. L'un portant sur l'efficacité énergétique et l'autre sur les énergies renouvelables. Ils se composent d'une série de mesures alliant des mesures incitatives (par ex. système de bonus-malus pour l'imposition des voitures), des mesures promotionnelles directes (par ex. le programme d'aide à l'assainissement des bâtiments) ainsi que des prescriptions (par ex. l'interdiction des ampoules à incandescence).

Avec la loi sur l'énergie LVLene et son Agenda 21, le Canton de Vaud se conforme aux objectifs généraux de la confédération. Il incite les communes à établir des concepts énergétiques, à intégrer la dimension énergie au niveau de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et à encourager les actions des particuliers.

En résumé, des cadres cantonaux et fédéraux se dégagent quatre missions que devrait accomplir la commune, au travers des objectifs et actions planifiées dans son concept énergétiques, soit :

- 1. Réduire la consommation d'énergie par une utilisation rationnelle et efficace ;**
- 2. Assurer un approvisionnement durable en augmentant la part des énergies renouvelables et en encourageant l'exploitation des ressources locales ;**
- 3. Réduire l'impact sur l'environnement lié à la consommation d'énergie ;**
- 4. Informer et sensibiliser la population sur les problématiques liées à la consommation et aux économies d'énergie.**

2. LA COMMUNE EN BREF

Le village de Valeyres-sous-Rances se situe en bordure de la plaine de l'Orbe, côté Jura, à 3 km d'Orbe et 13 km d'Yverdon-les-Bains et à une altitude moyenne de 509 m. Le territoire communal se partage entre cultures, vignes et forêts, gardant ainsi au village son caractère rural. Mais se sont les quartiers de villas qui ont permis de retrouver un nombre d'habitants de 530, comparable à celui des années 1850, alors qu'il était de 290 en 1980. On estime à environ 650 le nombre d'habitants que pourrait atteindre le village au terme de ses possibilités de développement.

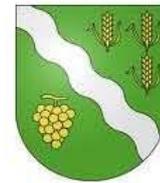
Si quelques PME fournissent au village environ 115 postes de travail, qu'une douzaine d'exploitants agricoles ainsi que deux vignerons travaillent la terre, la plupart des habitants se déplacent quotidiennement et majoritairement en voiture pour rejoindre leur lieu de travail.

De plus, depuis plusieurs années, le village n'a plus ni poste ni magasin d'alimentation. Il faut cependant souligner que Valeyres-sous-Rances a la chance d'être bien desservie par la ligne de bus Orbe – Yverdon.



Profil énergétique

Valeyres-sous-Rances



Situation : juin 2010

1 TERRITOIRE DE LA COMMUNE

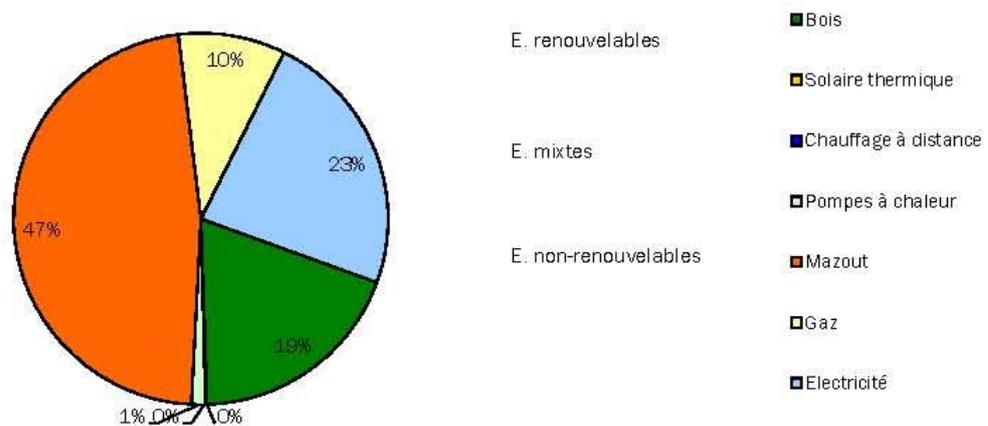
Données générales

Surface du territoire	636	ha
Surface totale de plancher chauffé estimée	45'568	m ²
Nombre d'habitants	510	hab.
Altitude moyenne	509	m

Estimation de la consommation d'énergie finale pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire des bâtiments publics et privés

13'835 kWh_{ch bâv}/habitant*an
 4.4 t CO_{2 ch bâv}/habitant*an
 Valeurs cibles : 1700 kWh_{ch bâv}/habitant*an
 0.7 t CO_{2 ch bâv}/habitant*an
 selon SIA, D 0216 et CT 2031,
 et mix énergétique vaudois

Part des différents agents énergétiques utilisés pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire des bâtiments



Part d'énergies renouvelables pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire des bâtiments : **20%**

Consommation électrique totale sur le territoire

4'698 kWh/habitant*an
 Valeur cible : 1100 kWh/personne*an
 selon SIA, D 0216 et CT 2031,
 et mix suisse

Mobilité

Voitures de tourisme/1000 habitants : 1094
 Indice de mobilité : 1

Consommation d'eau potable sur le territoire communal

69 m³/habitant*an
 Valeur cible : -20% en 2020

2 INFRASTRUCTURES ET BATIMENTS COMMUNAUX

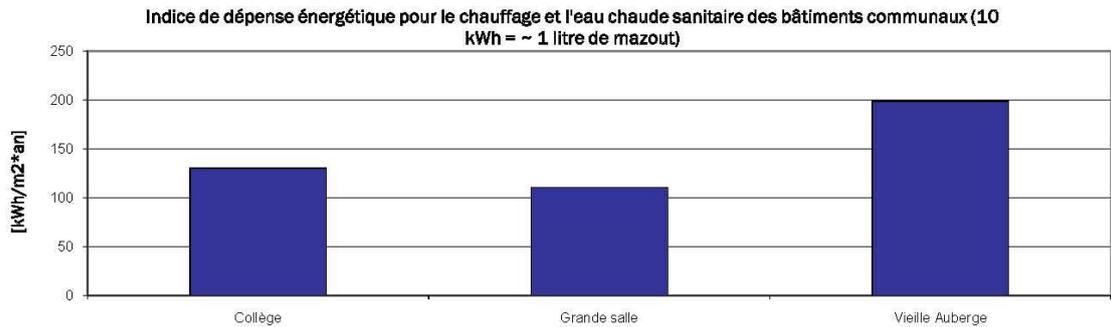
Bâtiments communaux

a) Consommation d'énergie finale pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux

138 kWh/m²*an
 Valeur cible : 28 kWh/m²*an
 selon SIA, D 0216 et CT 2031,
 et mix énergétique vaudois

b) Consommation électrique des bâtiments communaux

32 kWh_{él}/m²*an



Eclairage public

9 MWh/km*an
 Valeur cible : 8MWh/km*an
 Selon S.A.F.E
 Commune < 10'000 habitants

Véhicules communaux

a) Emissions au km
 653 g CO₂/km
 Valeur cible : 95 g CO₂/km
 Valeur cible de l'Union Européenne pour 2020

b) Distance parcourue
 4'000 km/an
 Valeur cible : -20% en 2020

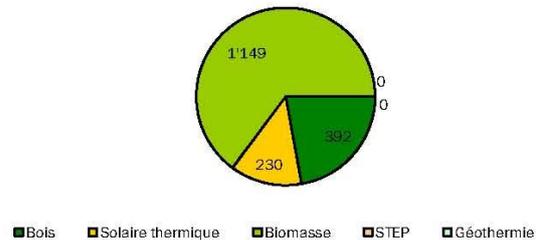
3 RESSOURCES ENERGETIQUES RENOUVELABLES DU TERRITOIRE COMMUNAL

Chaleur

Potentiel de production de chaleur renouvelable par habitant : 3'472.5 kWh/hab. 25%

Part de chaleur produite aujourd'hui à partir de sources renouvelables : 20%

Chaleur théoriquement disponible sur le territoire communal (sans rejets Industriels) [MWh]

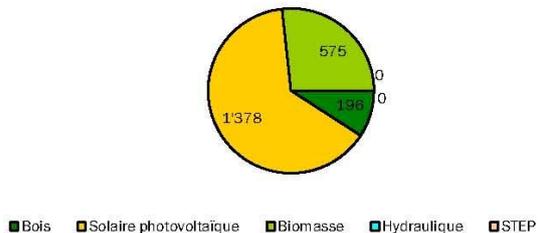


Electricité

Potentiel de production d'électricité renouvelable par habitant : 4'214.0 kWh/hab. 90%

Part d'électricité produite aujourd'hui à partir de sources renouvelables : 0%

Electricité théoriquement disponible sur le territoire communal (sans l'éolien) [MWh]



3. SITUATION ENERGETIQUE ACTUELLE

3.1 Profil énergétique

Le profil énergétique (PE) de la commune a été réalisé en juin 2010. Il est basé sur les consommations en énergies de 2009. Il donne les indications nécessaires à la bonne compréhension de la consommation, de la production et du potentiel d'énergie.

Huit indicateurs permettent de dresser un état des lieux qui rend compte de différents domaines touchant à l'énergie. Des chiffres significatifs mettent en évidence les domaines méritant une attention particulière, permettent un suivi dans le temps et une comparaison avec d'autres communes.

1. Territoire de la commune :

- Les émissions de CO₂ et la consommation d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire sont six à huit fois plus élevées que celles compatibles avec la Société à 2000 Watts. Une très importante partie des maisons villageoises n'est pas assainie thermiquement.
- La part des chauffages électriques est très importante : 23%

2. Infrastructures et bâtiments communaux :

- La grande salle est un bâtiment ancien rénové en 1997. Il abrite une salle de gymnastique et deux salles annexes, ainsi qu'une cuisine destinées à la location. En 2007, l'isolation du plancher des combles a été complètement revue et améliorée. Ce bâtiment est chauffé au mazout.
- Le collège, datant de 1848, abrite 4 salles de classe, les bureaux communaux et 2 petits appartements. Il est répertorié en « classe 2 » à l'inventaire des monuments historiques. Deux salles de classe et les bureaux ont été rénovés en 1993, un appartement en 2008 et les fenêtres des deux classes non rénovées ont des fenêtres « triple vitrages » depuis 2010. Une partie de l'isolation du plancher des combles est prévue pour 2010.
- La Vieille Auberge et un bâtiment datant du 16^{ème} siècle qui abrite un café-restaurant ainsi qu'un appartement. Il est en « classe 2 » à l'inventaire des Monuments Historiques. Le PE démontre d'importants problèmes d'isolation qui seront mieux identifiés par la thermographie, récemment effectuée.
- Le tracteur est le seul véhicule communal. C'est un modèle ancien, sans filtre à particules.

3. Ressources énergétique renouvelables disponibles sur le territoire communal :

- Chaleur : 25 % pourraient provenir d'énergies renouvelables
65% fournis par la biomasse, 22% par le bois et 13% par le solaire.
- Electricité : 90% pourraient provenir d'énergies renouvelables.
64 % fournis par le solaire photovoltaïque, 27% par la biomasse et 9% par le bois. La production par éoliennes n'est pas prise en compte.

3.2 Evaluation de l'état actuel

Suite aux mesures énergétiques déjà mises en œuvre par la commune et aux résultats figurant dans le rapport du PE, les points forts et les points faibles sont les suivants :

Points forts :

- Le bois représente près de 20 % de la consommation des énergies utilisées pour la production de chaleur et près de 40 % du potentiel « bois-énergie » de la commune est exploité ;
- L'éclairage public du village ancien date de 2005. Il est équipé de lampes à vapeur de sodium. En 2010, la commune a profité du changement des lampes pour réduire leur puissance de 70 W à 50 W ;
- Les toits bien orientés du village pourraient fournir une part importante de notre consommation en électricité ;
- La commune est relativement bien desservie par les transports publics et il est possible de rallier les communes voisines à pieds ou à vélo par des chemins de remaniement ;
- La commune a donné son aval à l'étude de faisabilité d'un parc éolien sur son territoire ;
- La Municipalité étant sensible aux problématiques liées au développement durable, a déjà commencé des travaux d'assainissement des bâtiments communaux.

Points faibles :

- Près de 70 % de l'électricité consommée sur le territoire communal est utilisée pour le chauffage. Cela représente 23 % des agents énergétiques utilisés à cet effet ;
- Le village étant répertorié à l'inventaire ISOS (Inventaire des sites construits à protéger en Suisse), le Service des Monuments et Sites a un regard particulièrement critique sur la pose de panneaux solaires ;
- La Vieille Auberge est un bâtiment communal qui démontre de grandes déficiences au niveau de son isolation thermique ;
- La biomasse représente un potentiel d'énergie renouvelable très important mais qui demande des projets coûteux à l'étude et à la réalisation.

4. OBJECTIFS COMMUNAUX

La Municipalité, consciente des enjeux énergétiques, a pour objectif principal d'encourager le passage des énergies fossiles aux énergies renouvelables et d'optimiser les infrastructures communales afin de diminuer sa consommation d'énergie.

Elle se fixe une période de 25 ans pour atteindre les objectifs suivants :

Territoire communal :

- Faire disparaître les chauffages électriques ;
- Diminuer la consommation électrique globale de 30 % principalement grâce à la disparition des chauffages électriques ;
- Diminuer de 15 % la consommation d'énergie pour le chauffage des bâtiments.

Bâtiments communaux et infrastructures :

- Diminuer de 20 % la consommation d'énergie pour le chauffage des bâtiments ;
- Etudier un projet de chauffage des bâtiments par le bois communal ;
- Stabiliser la consommation électrique en se dotant d'appareils les plus performants possibles au niveau énergétique en ayant soin d'être attentif à cette problématique lors de chaque achat ;
- Acquérir un tracteur répondant à la valeur cible dans les temps recommandés ;
- Eclairage public : atteindre la valeur cible dans les 5 ans.

Energies renouvelables :

- Exploiter au minimum 80 % de son potentiel énergie-bois ;
- Soutenir le projet de parc éoliens dans la plaine de l'Orbe ;
- Encourager tous projets liés à l'exploitation de la biomasse.

5. ACTIONS

De part le choix des actions à entreprendre, la commune de Valeyres-sous-Rances détermine sa volonté de participer à la concrétisation des objectifs définis précédemment. Résolue à faire tout son possible pour la mise en œuvre et le respect des préceptes de son concept énergétique, la Municipalité a fait le choix d'actions compatibles avec son emplacement géographique, ses infrastructures et ses capacités financières. Elle a tenu compte de la situation actuelle et dans la mesure du possible des perspectives influant sur les domaines de la consommation d'énergie et de sa production.

Les actions ont été sélectionnées à l'aide de l'outil « Aide à l'analyse »

N° action	Actions et commentaires sur la mise en œuvre	Calendrier
1	Prise en compte systématique de la dimension énergétique dans tous nouveaux plans directeurs d'aménagement du territoire	2011
3	Promotion et soutien financier des analyses énergétiques (thermographie) pour les bâtiments sur le territoire communal	2011-2012
5	Lors de la vente d'une parcelle ou d'un bâtiment communal ou lors d'attribution de droit de superficie, poser des exigences en matière énergétique avec inscription au registre foncier	2011
6	Suivi énergétique des bâtiments communaux (chaleur, électricité et eau) et de l'éclairage public	2011-2012
8	Optimisation de l'efficacité du réseau d'eau (analyse de l'état existant puis planification des mesures réalisables)	2012
10	Achats exclusifs d'appareils électriques ou de véhicules de la meilleure classe énergétique possible	2011
11	Etude des possibilités de réduction de la consommation de l'éclairage public. Planification et mise en œuvre	En cours
12	Optimisation de la gestion énergétique des bâtiments communaux	En cours
14	Encourager la pose de capteurs solaires thermiques sur les bâtiments existants	2011
18	Etude pour la planification de la production d'électricité renouvelable (parc éolien)	En cours
19	Encourager le remplacement des chauffages électriques existants par l'information principalement	2011
23	Promotion d'une mobilité durable et d'une mobilité automobile adaptée	2012
24	Efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables attribuées à un dicastère. Analyse de la situation énergétique tous les 5 ans	2011
26	Appels d'offres et achats. Critères énergétiques systématiquement appliqués et favorisés	2011
29	Information régulière à la population sur la démarche de concept énergétique entamée par la commune	2011

6. EVOLUTION DU CONCEPT ÉNERGÉTIQUE

Un rapport des actions entreprises et des projets soutenus par le biais du concept énergétique sera présenté chaque année au Conseil général. Il présentera les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus ou escomptés.

Le concept énergétique sera évalué et adapté en fin de chaque législature.

7. CONCLUSION

Par le présent document, la Municipalité de Valeyres-sous-Rances s'engage dans une politique énergétique active. Cette démarche permettra à la commune de diminuer sa consommation d'énergie et d'augmenter la part de sa consommation en énergies renouvelables.

L'objectif de la Municipalité est de préparer la commune et ses habitants à relever les défis énergétiques de ce siècle pour conserver et améliorer notre environnement et notre qualité de vie.

Par son engagement, elle souhaite également sensibiliser les habitants de la commune et les encourager à s'engager en participant activement aux actions qu'elle entreprend.

8. ANNEXES

Annexe 1 : Rapport du profil énergétique

Annexe 2 : Fiches d'actions

Valeyres-sous-Rances

Profil énergétique de la commune

Rapport

Situation juin 2010

Outil PE version 6.1

Situation au

juin 2010

INTRODUCTION

Tout comme l'outil de saisie des données, le présent rapport est subdivisé en 3 domaines : territoire communal, infrastructures et bâtiments communaux et énergies renouvelables.

Le rapport du profil énergétique contient l'ensemble de informations saisies dans l'outil Profil énergétique. Il contient également des valeurs calculées sur la base des données normatives et statistiques existantes. Plus les valeurs saisies sont précises et complètes, plus précis sera ce rapport. Les hypothèses de calculs et les références figurent dans les chapitres concernés.

DONNEES GENERALES

Population	510 habitants	
Nombre d'emplois	112 emplois	
Altitude	509 m	
Surface du territoire	636 ha	
- dont surface boisée	76.32 ha	12 %
- dont surface agricole utile	521.52 ha	82 %
- dont surface bâtiments et infrastructures	38.16 ha	6 %
- dont surface improductive	0 ha	0 %

TERRITOIRE

Le territoire est subdivisé en 4 chapitres :

- Chaleur, qui recense les besoins en chaleur pour le chauffage et la préparation d'eau chaude sanitaire des bâtiments sur l'ensemble du territoire, en fonction des agents énergétiques
- Electricité, qui correspond à la consommation d'électricité totale sur l'ensemble du territoire
- Mobilité
- Eau

Chaleur

Surface de plancher chauffé brut sur le territoire communal	45'568 m ²
---	-----------------------

Agent énergétique	Energie			Emissions de CO2	
	Consommations calculées	Part en fonction des agents	Energie finale par habitant	Total	Par habitant
	MWh/an	%	kWh/hab.	t CO2/an	tCO2/hab.
Mazout	3'333	47%	6'535	1'220	2.4
Gaz	654	9%	1'282	181	0.4
Electricité	1'639	23%	3'214	754	1.5
Bois	1'337	19%	2'622	59	0.1
Pompes à chaleur	84	1%	165	13	0.0
Solaire thermique	9	0%	18	0	0.0
Chauffage à distance	0	0%	0	0	0.0
Charbon	0	0%	0	0	0.0
Totaux/moyennes	7'056		13'835	2'227	4.4

Situation au

juin 2010

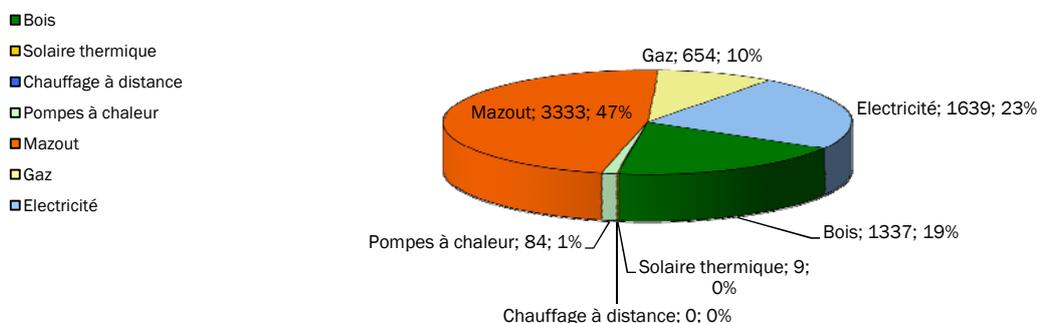
Les résultats du chapitre *Chaleur* sont issus de calculs effectués sur la base des données contenues dans les fichiers SIBAT de l'OIT. Ils dépendent notamment de la surface au sol des bâtiments, du nombre d'étages chauffés, de l'âge de ces derniers ou de la date à laquelle a eu lieu la dernière rénovation. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'Infoline.

Les émissions de CO₂ sont calculées à partir de l'énergie primaire. Les facteurs d'énergie primaire et les facteurs d'émissions proviennent du CT 2031, Certificat énergétique des bâtiments de la SIA.

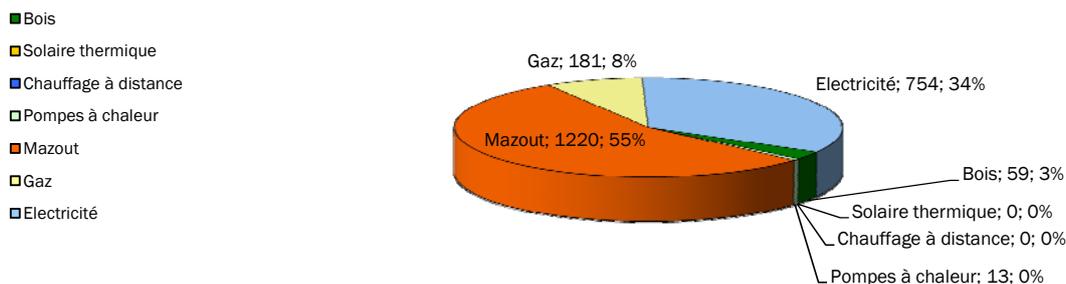
La valeur cible à atteindre pour la consommation de chaleur des bâtiments est de 1700 kWh/habitant*an. Cette valeur est calculée à partir des documents D0216, Objectifs de performance énergétique de la SIA, et CT 2031 Certificat énergétique des bâtiments. Le mix énergétique actuel du Canton de Vaud est pris en considération.

Remarque : lorsque les besoins en chaleur pour le chauffage sont couverts à plus de 15 % par l'électricité, le remplacement des chauffages électriques est une priorité.

Graphique 1: Estimation de la consommation d'énergie finale pour le chauffage et l'ECS des bâtiments publics et privés [MWh/an]



Graphique 2: Emissions de CO₂ produites par la production de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude des bâtiments publics et privés [tonnes CO₂/an]



Situation au :

juin 2010

Electricité

	MWh/an	kWh/hab. * an
Electricité totale consommée sur le territoire	2396	4'698

Ce chiffre représente la quantité totale d'électricité consommée sur le territoire communal. Si cette consommation est particulièrement élevée, cela peut provenir de :

- part du chauffage électrique importante (voir Territoire - chaleur)
- présence d'entreprises ou d'artisanat gros consommateurs sur le territoire communal

La valeur cible à atteindre pour l'électricité sur le territoire communal est de 1100 kWh/habitant*an. Cette valeur est calculée à partir des documents D0216, Objectifs de performance énergétique de la SIA, et CT 2031 Certificat énergétique des bâtiments. Le mix électrique suisse est pris en considération. Les bâtiments sont considérés comme de l'habitat.

Mobilité

Coefficient de la qualité de la desserte des transports publics de la commune	Bus > 18 courses/ jour ouvrable
Services offerts dans la commune	3 ou moins
Distance au centre cantonal ou régional le plus proche (km)	< 5 km

Qualité de la desserte en transport public et proximité des services et des centres **6**

Nombre de voitures de tourisme/ 1000 habitants	1094
Nombre de structures favorisant la mobilité douce	1

Les informations figurant dans le premier tableau ci-dessus dépendent de la desserte de la commune par les transports publics, mais également de sa situation géographique. Par conséquent, l'indicateur de la *Qualité de la desserte en transports publics et proximité des services et des centres*, compris entre 0 (faible) et 14 (bon), est peu susceptible d'évoluer.

Par contre, il est possible d'agir sur le *nombre de structures favorisant la mobilité durable dans la commune*. Comme il s'agit d'une valeur absolue, ce nombre ne peut pas être considéré comme un indicateur. Il reflète les efforts de la commune pour promouvoir une mobilité durable. Les objectifs de cette dernière peuvent par exemple être:

- Communes < 500 habitants mise en place de > 4 mesures
- Communes < 1000 habitants mise en place de > 8 mesures
- Communes > 1000 habitants mise en place de > 10 mesures

Eau

	m3/an	m3/hab. * an	litres/jour et par habitant
Eau potable consommée sur le territoire	35000	69	188

Situation au juin 2010

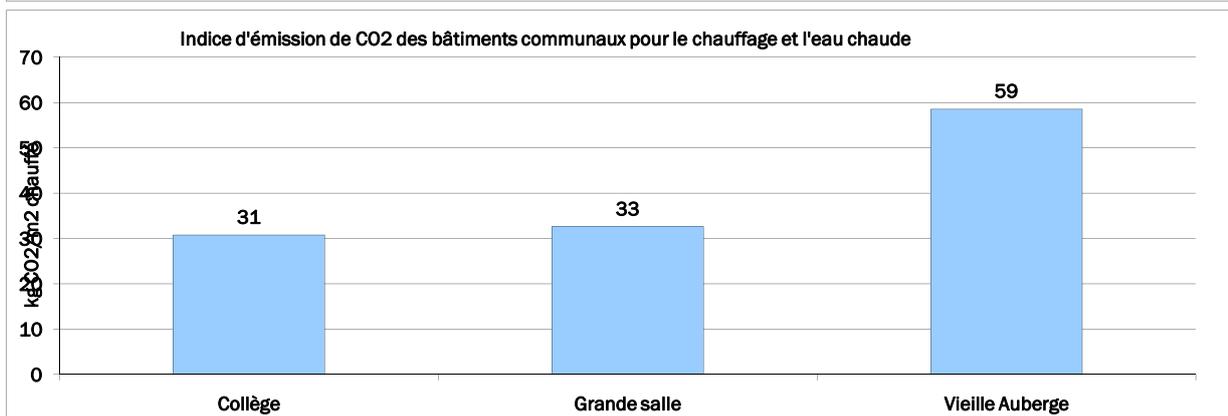
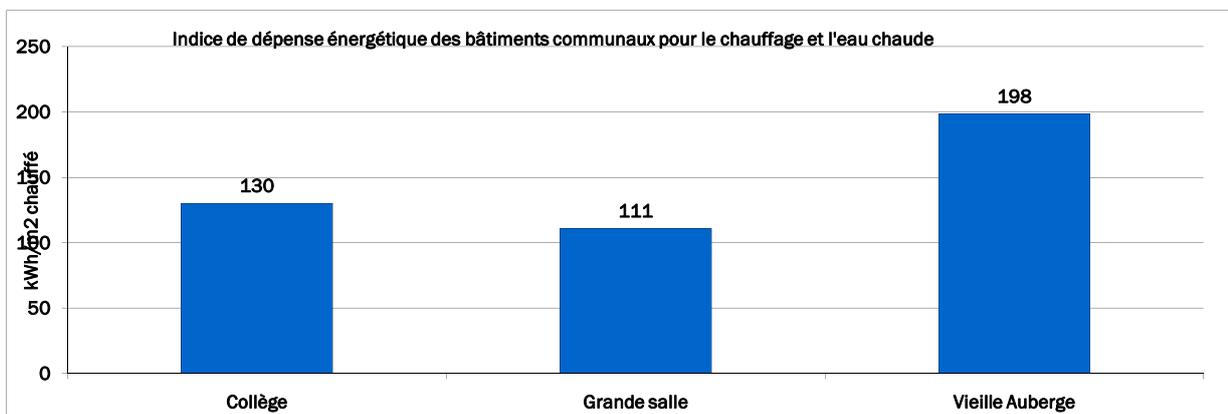
INFRASTRUCTURES ET BATIMENTS COMMUNAUX

Le domaine Infrastructures et bâtiments communaux comprend l'ensemble des biens publics de la communes qui consomment de l'énergie, soit, en 4 chapitres :

- les bâtiments communaux
- les véhicules communaux
- l'éclairage public
- la STEP

Bâtiments communaux

Données relatives au bâtiment		Consommation d'énergie pour le chauffage et la préparation d'eau chaude				Consommation d'électricité		
Nom du bâtiment	Surface brute de plancher chauffé m ²	Agents énergétiques	Consommation annuelle d'énergie kWh/an	Indice de dépense d'énergie (IDE) kWh/m ² /an	Equivalent CO2 annuel t CO2/an	Indice d'émission de CO2 kg CO2/m ² /an	Consommation annuelle kWh/an	Indice de consommation d'électricité kWh/m ² /an
Collège	496	Gaz + Electricité	64518	130	15	31	9986	20
Grande salle	756	Mazout	83600	111	25	33	12415	16
Vieille Auberge	395	Mazout	78375	198	23	59	29483	75
Totaux/moyennes	1'647		226'493	138	63	0	51'884	32



L'indice de consommation énergétique des bâtiments est calculé compte tenu des besoins en chaleur nécessaires pour maintenir la température des locaux toute l'année entre 18 et 20 °C. Si l'indice de dépense d'énergie des bâtiments communaux est:

- > 150 kWh/m²*an, il est urgent d'entreprendre des rénovations,
- entre 100 et 150 kWh/m²*an, une rénovation est à prévoir à moyen terme,
- < 100 kWh/m²*an des améliorations énergétiques sont possibles, mais ne sont pas prioritaires.

Les émissions de CO₂ sont calculées à partir de l'énergie primaire. Les facteurs d'énergie primaire et les facteurs d'émissions proviennent du CT 2031, Certificat énergétique des bâtiments de la SIA.

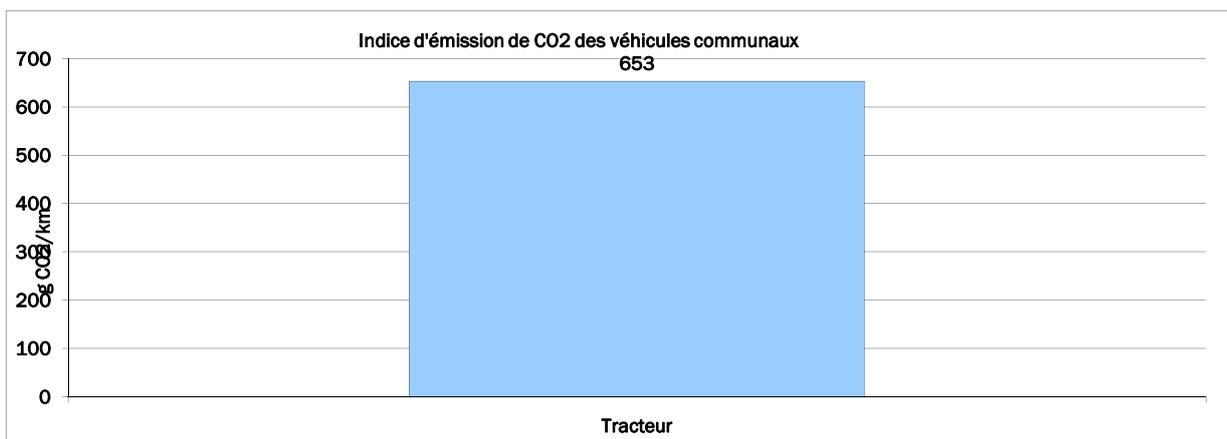
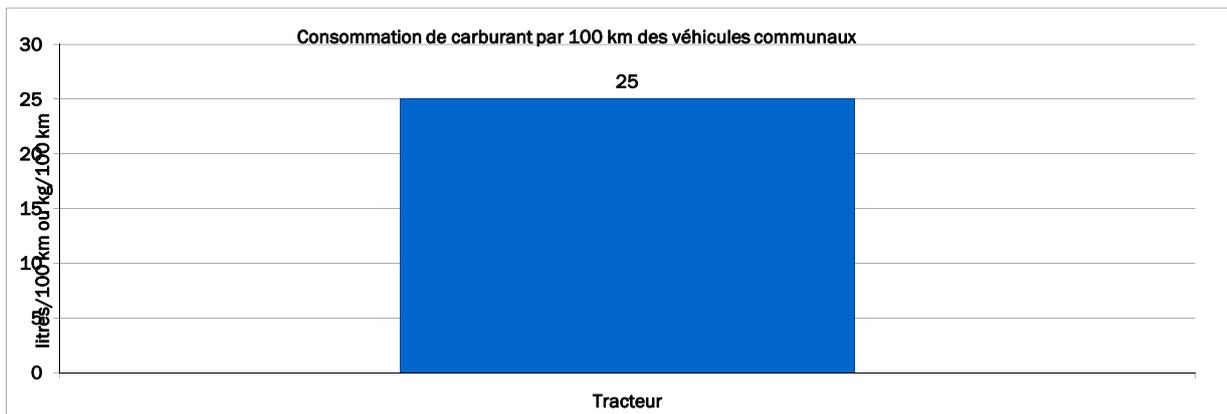
La valeur cible à atteindre pour la consommation de chaleur des bâtiments est de 28 kWh/m²*an. Cette valeur est calculée à partir des documents D0216, Objectifs de performance énergétique de la SIA, et CT 2031 Certificat énergétique des bâtiments. Le mix énergétique actuel du Canton de Vaud est pris en considération.

Rapport du profil énergétique

Situation au juin 2010

Véhicules communaux

Nom du véhicule	Type de carburants	Filtre à particules	Consommation annuelle de carburant	Distance parcourue annuellement	Consommation de carburant pour 100 km	Emissions CO2 annuelles	Emissions CO2
			litres/an ou kg/an	km/an	l/100 km ou kg/100 km	t CO2 /an	g CO2 /km
Tracteur	Diesel	Non	1000	4000	25	3	653
Totaux/moyennes				4'000		3	653



Les émissions de CO₂ sont calculées sur la base de l'énergie finale.
 Valeur cible de l'Union Européenne pour 2020 : 95 g CO₂/km

Rapport du profil énergétique

Situation au juin 2010

Eclairage public

	Longueur des rues éclairées km	Consommation annuelle pour l'éclairage public MWh/an	Consommation par km MWh/km*an
Eclairage public	4	40	9

Dans le cas des communes de moins de 10'000 habitants, la valeur limite de la consommation d'électricité pour l'éclairage public est de 8 MWh/km de rues éclairées (selon SAFE).
 - Si la consommation est supérieure à 12 MWh/km de rue éclairée par an => l'éclairage public de votre commune consomme beaucoup d'électricité, un assainissement est à envisager rapidement.
 - Si la consommation est comprise entre 8 et 12 MWh/km de rues éclairées par an => l'efficacité de l'éclairage public pourrait être optimisée, mais il ne s'agit pas d'une priorité.
 - Si la consommation est inférieure à 8 MWh/km de rues éclairées par an => la valeur est bonne et l'éclairage public n'a pas besoin d'être assaini.

STEP

Données générales de la STEP		
La commune est raccordée à la STEP de	Part de la commune %	Nombre d'équivalents-habitants total EqH
STEP AIVM de Rances	27	1'850

Consommation d'énergie pour le chauffage de la STEP					Emissions de CO2 de la STEP		
1er agent énergétique	2ème agent énergétique	Total kWh/an	Part de la Commune MWh/an	Par équivalent-habitant kWh/EqH*an	Equivalent CO2 annuel t CO2/an	Part de la Commune t CO2/an	Par équivalent-habitant kg CO2/EqH*an
(vide)	(vide)	0	0	0	0	0	0

Consommation d'électricité de la STEP		
Total kWh/an	Part de la Commune kWh/an	Par équivalent-habitant kWh/EqH*an
1	0	0

Les émissions de CO₂ sont calculées à partir de l'énergie primaire. Les facteurs d'énergie primaire et les facteurs d'émissions proviennent du CT 2031, Certificat énergétique des bâtiments de la SIA.

Il n'y a pas de valeur cible pour la consommation d'énergie des STEP, car cette dernière dépend du mode de traitement des boues.

ENERGIES RENOUVELABLES

Les énergies renouvelables considérées sont : le bois, le solaire (thermique et photovoltaïque), la biomasse, l'hydraulique (supérieure à 15 kW), le biogaz des STEP, la géothermie de faible profondeur (moins de 300 m), l'éolien et les rejets thermiques industriels.

Les hypothèses générales concernant les diverses sources d'énergie renouvelable sont issues d'études et de rapports existants ainsi que de données statistiques. Les quantifications proposées ici ne sont que des estimations indicatives, qui donnent une vision globale des différents potentiels de la commune. Afin d'entreprendre des démarches ciblées, il est vivement conseillé de se référer à une étude détaillée au cas par cas.

Le bois, le solaire, la biomasse, l'hydraulique, le biogaz des STEP et la géothermie de faible profondeur (< 300 m) sont quantifiés. Les potentiels de l'énergie éolienne et de récupération de chaleur sont qualitatifs.

Bois

Exploitation du bois-énergie des forêts communales

		Potentiel exploitable	Exploitation actuelle	Part actuellement exploitée
Résineux	m3/an	150	150	
Feuillus	m3/an	560	150	
Energie issue du bois, total	MWh/an	654	247.5	38%
Dont chaleur		392		
Dont électricité		196		

Les chiffres ci-dessus sont issus du rapport Bois-Eau (Volet forestier : "Analyse du potentiel de bois énergie disponible dans les forêts vaudoises", Service des forêts, de la faune et de la nature, décembre 2008).

Pour le potentiel exploitable, la répartition en énergie thermique et électrique reflète une solution idéale où l'ensemble du potentiel bois est utilisé par des couplages chaleur-force. Actuellement, le bois-énergie est presque exclusivement exploité pour produire de la chaleur.

- les forêts privées ne sont pas prises en compte.
- les plaquettes considérées sont des plaquettes sèches
- les valeurs moyennes considérées sont les suivantes : 1 m3 de plaquettes de résineux = 650 kWh et 1 m3 de plaquettes de feuillus = 1000 kWh.

Solaire

	Emprise au sol des bâtiments sur le territoire communal	Part des 2 pans de toit qui ont une orientation N-S	Part des 2 pans de toit qui ont une orientation E-O	Part des toits plats et autres	Exposition
	m2	%	%	%	
Données générales	44'267	50	50	0	Bonne

	Potentiel exploitable		Production actuelle		Part actuellement exploitée
	Surface m2	Energie MWh/an	Surface m2	Energie MWh/an	%
Solaire thermique	510	230	60	24	10%
Solaire photovoltaïque	15'315	1'378		0	0%

Les **panneaux solaires thermiques** permettent de produire de la chaleur à partir de l'énergie solaire, par exemple pour le préchauffage de l'eau chaude sanitaire. 1 m² de panneaux solaires thermiques permet de produire environ 450 kWh de chaleur par an, ce qui permet de couvrir de 50 à 70% des besoins en chaleur pour l'eau chaude sanitaire d'une personne. La taille minimale d'une installation solaire thermique devrait être d'au minimum 4 m².

Les **panneaux solaires photovoltaïques** permettent de produire de l'électricité à partir de l'énergie solaire. 1 m² de panneaux solaires photovoltaïques permet de produire environ 100 kWh/an d'électricité.

Les hypothèses considérées pour définir le potentiel de production d'électricité de la commune sont les suivantes :

- Les pans de toiture à orientation Nord ne sont pas utilisés
- Les panneaux sur les pans à orientations Est et Ouest ont des rendements de 80%
- La surface de panneaux qui peut être posée sur des toits plats correspond à 60% de leur surface,
- En raison des obstacles et des obstructions (cheminées, Velux, ombres permanentes ...), seule 55 % de la surface des toits est exploitable
- L'exposition globale de la commune est un coefficient qui réduit la production d'électricité d'origine photovoltaïque possible en fonction de son exposition.

Référence :

- "Le potentiel solaire dans le Canton de Genève". Rapport technique, nov. 2004. NET Nowak Energie & technologie SA, ScanE.

Situation au

juin 2010

Biomasse

	Nombre d'unités gros bétail Equivalents-UGB	Déchets compostables produits par les habitants de la commune tonnes	Potentiel biomasse MWh/an	Production actuelle MWh/an	Part actuellement exploitée %
Biomasse	636	25.5			
Energie issue de la biomasse, total			1'724	0	0%
Dont chaleur			1'149		0%
Dont électricité			575		0%

Le potentiel Biomasse défini ci-dessus représente le potentiel total de la commune. Il est à noter qu'environ 20% de cette chaleur est utilisé en interne pour maintenir le digesteur à la température souhaitée.

Chiffres-clé:

- 1 équivalent-UGB correspond à environ 3 MWh/an.
- 1 habitant produit environ 50 kg de biodéchets ménagers par année
- une tonne de déchets verts correspond à 0.28 MWh/an.

Hydraulique > 15 kW

		Potentiel restant	Potentiel total	Production actuelle	Part actuellement exploitée
Puissance	kW	0	0		
Production	MWh	0	0		

Les valeurs sont issues du rapport Bois-Eau (Volet hydraulique : "Cadastre hydraulique du canton de Vaud, eaux de surface et eaux de réseau", MHyLab, décembre 2008))

Remarques :

- Le potentiel d'installations de puissance inférieure à 15 kW n'ont pas été considéré
- L'estimation du potentiel est basée sur les possibilités de turbinages des cours d'eau, des eaux claires et des eaux usées

STEP

	La commune est raccordée à la STEP de	Part de la commune dans la STEP %	Nombre d'équivalents- habitants total de la STEP EqH	La STEP est-elle équipée d'un digesteur ?
STEP	AIVM de Rances	27	1850	Non

	Potentiel de production		Production	Part actuellement exploitée %
	Volume de biogaz m3 normaux Nm3	Energie issue du biogaz MWh/an	Energie issue du biogaz MWh/an	
Total STEP	0			
Energies issue du biogaz, total		0	0	
Dont chaleur		0		
Dont électricité		0		
Part de la Commune, énergies issue du biogaz, total		0	0	
Dont chaleur		0	0	
Dont électricité		0	0	

Remarques :

- Si la STEP est pourvue d'un digesteur, il y a un potentiel de production de biogaz. Si ce n'est pas le cas, le potentiel est nul.
- 5000 Eqh est le nombre d'équivalent-habitants limite nécessaire pour garantir la rentabilité d'une telle installation. Néanmoins, un potentiel de production d'énergie a été calculé même dans les cas où le seuil de rentabilité n'est pas atteint.

Géothermie de faible profondeur (< 300 m)

	Part du territoire communal	Potentiel de production	Production existante	Part actuellement exploitée
	%	MWh	MWh	%
Quelle est la part de la commune qui se trouve hors des zones d'exclusion et hors des zones d'habitation très dense (par exemple centre du village) qui pourrait être utilisée pour des forages géothermiques?	0	0	84	

Potentiel qualitatif

Les conditions géologiques de la commune devraient permettre, dans la plupart des cas, l'implantation de sondes géothermiques pour l'emploi de pompes à chaleur. Cependant, des investigations hydrogéologiques complémentaires restent nécessaires dans la plupart des cas et un potentiel global de la commune ne peut être fourni sans autre.

Remarques générales importantes:

Les forages nécessitent dans tous les cas une autorisation écrite du SESA. Même dans les régions qui se prêtent aux forages pour l'implantation de sondes géothermiques, des restrictions ou interdictions de forer peuvent survenir lors de la présence de captages privés, de glissements de terrain ou de sites pollués. Des limitations de profondeurs, des surveillances hydrogéologiques des travaux de forage ainsi que toutes autres mesures destinées à assurer la protection des eaux souterraines ainsi que le bon rendement thermique de l'installation, demeurent réservées.

Dans les zones S de protection des captages communaux et en général à l'amont de celles-ci, les forages sont interdits. Ces zones n'ont par conséquent pas de potentiel géothermique utilisable.

Dans les zones d'habitation de forte densité, la réalisation de forages est limitée à l'espace disponible, compte tenu de la distance aux bâtiments et aux limites de parcelles. Une certaine distance entre les forages doit également être observée afin d'éviter les interférences thermiques. Le potentiel géothermique peut de ce fait être diminué dans ces zones.

Le potentiel géothermique correspond à la couverture des besoins des bâtiments hors des zones d'exclusion divisée par deux. En effet, les pompes à chaleur fonctionnent mieux lorsque le chauffage est à basse température. Cela suppose que les bâtiments chauffés avec une pompe à chaleur avec sonde géothermique doivent être rénovés avant d'être équipés. La baisse des besoins considérée est de moitié.

Lorsque le potentiel est égal à zéro, soit il est effectivement nul, soit il n'est pas possible de quantifier le potentiel géothermique par cette méthode simplifiée.

Rapport du profil énergétique

Situation au

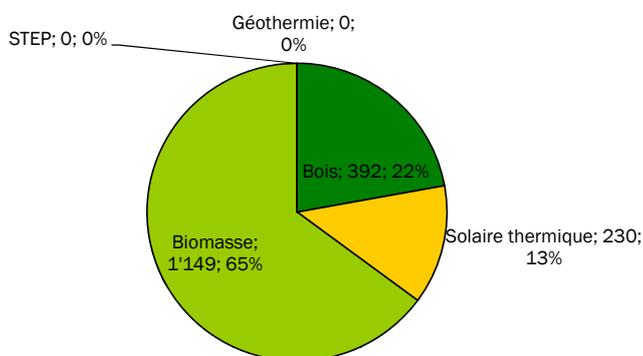
juin 2010

Energies renouvelables, récapitulatif des potentiels et des productions existantes

Chaleur

	Potentiel de production	Production actuelle	Part exploitée
	MWh	MWh	%
Bois	392	248	63%
Solaire thermique	230	24	10%
Biomasse	1'149	0	0%
STEP	0	0	0%
Géothermie	0	84	0%
Total	1'771	356	20%

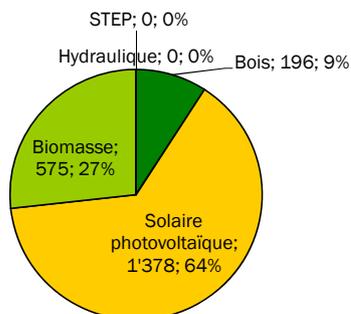
Chaleur théorique disponible sur le territoire communal, sans les rejets industriels



Electricité

	Potentiel de production	Production actuelle	Part exploitée
	MWh	MWh	%
Bois	196	0	0%
Solaire photovoltaïque	1'378	0	0%
Biomasse	575	0	0%
Hydraulique	0	0	0%
STEP	0	0	0%
Total	2'149	0	0%

Electricité théorique disponible sur le territoire communal, sans l'éolien



Situation au

juin 2010

Grand éolien

Potentiel de la commune

Nombre de critères négatifs	Tous les critères sont positifs	Un ou plusieurs sites pourraient répondre favorablement aux critères de sélection de base. Ceci pourrait éventuellement justifier une étude de faisabilité économique et environnementale. Consulter un spécialiste.
-----------------------------	---------------------------------	--

La production d'électricité d'une éolienne ou d'un champ d'éoliennes dépend de différents facteurs, notamment la taille (hauteur) et la puissance des éoliennes et de la vitesse moyenne annuelle des vents à la hauteur des pales. Les informations sur la vitesse moyenne des vents disponibles sur le site www.wind-data.ch sont principalement des interpolations. Par conséquent, une étude de faisabilité économique et environnementale approfondie sur site est indispensable afin de déterminer son potentiel réel de production. Pour ces raisons, le présent rapport ne fournit qu'une estimation qualitative du potentiel éolien de grande taille.

Rejets thermiques

Des industries ou la STEP rejettent-ils de la chaleur sur le territoire communal ?	Non
Les rejets de chaleur sont-ils déjà valorisés au sein de l'entreprise productrice ou de la STEP	
La STEP ou ces industries se trouvent-elles à proximité d'autres bâtiments chauffés?	

Potentiel qualitatif

Il n'y a pas de rejets thermiques sur le territoire de la commune

Valeyres-sous-Rances

Rapport du profil énergétique

Situation au

juin 2010

Situation au

juin 2010

Récapitulatif des indicateurs

Territoire communal (TC)	Abréviation	Valeur	Unité
Bâtiments sur le territoire communal, efficacité énergétique	TC _{Bât.} (eff.)	13'835	kWh _{ch bât} /habitant*an
Bâtiments sur le territoire communal, émissions de CO ₂	TC _{Bât.} (CO ₂)	4.4	t. CO _{2 ch bât} /habitant*an
Electricité sur le territoire communal	TC _{Elec.}	4'698	kWh/habitant*an
Mobilité sur le territoire communal	TC _{Mob.}	1	-

Infrastructures et bâtiments communaux (IB)

Bâtiments communaux, efficacité énergétique	IB _{Bât.} (eff.)	138	kWh/m ² * an
Bâtiments communaux, émissions de CO ₂	IB _{Bât.} (CO ₂)	0	kg CO ₂ /m ² *an
Bâtiments communaux, électricité	IB _{Bât.} (élec.)	32	kWh/m ² *an
Véhicules communaux, émissions de CO ₂	IB _{Véh.}	653	g CO ₂ /km
Eclairage public, électricité	IB _{Ecl.}	9	MWh/km*an

Energies renouvelables (ER)

Part de chaleur produite aujourd'hui à partir de sources renouvelables :	ER _{Chal.}	20%
Part d'électricité produite aujourd'hui à partir de sources renouvelables :	ER _{Elec.}	0%

Commune de Valeyres-sous-Rances

Fiches d'actions

Avril 2011

1	PRISE EN COMPTE SYSTÉMATIQUE DE LA DIMENSION ÉNERGÉTIQUE DANS LES PLANS DIRECTEURS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
----------	---

MESSAGE

Pour que des projets ayant réellement un impact sur le développement durable puissent se réaliser, des conditions cadres doivent être mises en place le plus tôt possible.

DESCRIPTIF

De nombreuses mesures de politique énergétique ont un lien avec l'aménagement du territoire en général et la planification en particulier :

- réalisation de centrales de production d'énergie renouvelable locale (bois, biomasse, solaire, etc.) ;
- optimisation de l'approvisionnement énergétique ;
- construction de bâtiments tirant le meilleur parti possible de l'énergie solaire active et passive.

MISE EN ŒUVRE

Des conditions cadres seront mises en place par la Municipalité avant l'étude de tout nouveau plan de quartier.

COÛT

Principalement à la charge du propriétaire, particulier ou commune.

PLANNING INTENTIONNEL

Dès la prochaine étude.

3	PROMOTION ET SOUTIEN FINANCIER DES ANALYSES ÉNERGÉTIQUES (THERMOGRAPHIE) POUR LES BÂTIMENTS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL
----------	---

MESSAGE

La promotion des analyses thermographiques incite les propriétaires à entreprendre des travaux d'assainissement énergétique.

DESCRIPTIF

Dans le domaine des bâtiments, des économies d'énergie peuvent facilement être réalisées en améliorant l'efficacité thermique (isolation).

Pour procéder à des améliorations thermiques dans un bâtiment, il est nécessaire d'en connaître les points faibles. Une analyse réalisée par des spécialistes permet de cibler les travaux d'assainissement à effectuer.

MISE EN ŒUVRE

La Municipalité définira les modalités d'attribution des subventions. Elle définira chaque année, en fonction de ses possibilités, les montants alloués au subventionnement des analyses thermiques.

COÛT

A définir chaque année.

PLANNING INTENTIONNEL

Mise en œuvre dans l'année à venir.

5	LORS DE LA VENTE D'UNE PARCELLE OU D'UN BATIMENT COMMUNAL OU LORS D'ATTRIBUTION DE DROIT DE SUPERFICIE, POSER DES EXIGENCES EN MATIERE ENERGETIQUE AVEC INSCRIPTION AU REGISTRE FONCIER
----------	--

MESSAGE

En posant des conditions particulières aux acheteurs lors de la vente d'un bâtiment, d'une parcelle ou lors d'attribution de droits de superficie, la commune influence favorablement son bilan énergétique.

DESCRIPTIF

En tant que propriétaire foncier, la commune est à même de poser des conditions variables en fonction des projets. Par exemple :

- pour une parcelle : construction au standard « Minergie-P » ou « Minergie-Eco »
- pour un bâtiment : assainissement thermique dans un laps de temps donné

Afin d'assurer le respect des exigences formulées lors de transactions ultérieures, il est recommandé de les inscrire au registre foncier.

MISE EN ŒUVRE

Au moment de chaque transaction, les standards et les technologies en matière d'environnement évoluant rapidement.

COÛT

Nul pour la commune.

PLANNING INTENTIONNEL

Dès la prochaine transaction.

8	OPTIMISATION DE L'EFFICACITE DU RESEAU D'EAU
----------	---

MESSAGE

L'optimisation énergétique du réseau d'eau permet d'en diminuer les coûts d'exploitation.

DESCRIPTIF

Le souci principal d'un distributeur d'eau est d'assurer la distribution d'une eau irréprochable aux consommateurs.

Pourtant les réseaux d'approvisionnement en eau sont de très grands consommateurs d'électricité, à cause des pompes notamment. En Suisse, 20% de la consommation d'électricité des collectivités publiques sont utilisés pour la distribution d'eau ce qui représente $\frac{1}{4}$ des frais variables d'un réseau. L'optimisation permet d'économiser jusqu'à 50% de ces frais.

Les deux principales manières d'optimiser un réseau de distribution sont la traque aux fuites et pertes (chaque m³ d'eau non pompée sera autant d'électricité économisée) et le remplacement des pompes par des modèles performants correctement dimensionnés et munis de variateurs de puissances.

MISE EN ŒUVRE

La commune de Valeyres-sous-Rances étant raccordée à un réseau de distribution intercommunal, le municipal responsable aura la tâche de transmettre un message allant dans le sens prôné par ce Concept Energétique. Lors d'achats de nouvelles pompes ou moteurs, il prendra garde à leur classe d'efficacité (E12 ou E13), le surcoût étant négligeable.

COÛT

Nul pour la commune.

PLANNING INTENTIONNEL

Proposer rapidement une analyse sommaire de l'état existant afin d'avoir une idée du potentiel d'économies possibles, puis réalisation d'un calendrier des mesures envisagées.

10	ACHATS EXCLUSIFS D'APPAREIL ELECTRIQUES OU DE VEHICULES DE LA MEILLEURE CLASSE ENERGETIQUE POSSIBLE
-----------	--

MESSAGE

La commune mettra en évidence cette démarche par la pose d'étiquettes qui permettra de sensibiliser les habitants à l'achat d'équipements économes.

DESCRIPTIF

La consommation électrique suisse ne cesse de croître malgré les efforts entrepris. La part de l'équipement électrique représente le quart de la consommation totale d'énergie en Suisse. La Confédération a pris des mesures en interdisant, dès le 1^{er} janvier 2010, la mise en circulation d'appareils trop gourmands en électricité et en indiquant des puissances maximales en stand-by.

MISE EN ŒUVRE

Avant tout achat, prise de renseignements auprès des vendeurs et choix des appareils les plus efficaces. Mise en évidence des étiquettes énergie.

COÛT

Nul à moyen terme grâce au retour sur investissement.

PLANNING INTENTIONNEL

Dès les prochains achats. Le remplacement d'un appareil électrique se fait généralement lorsque celui-ci tombe en panne.

Il est utile de savoir que tant d'un point de vue énergétique que financier, il est plus intéressant de changer un appareil de plus de 10 ans que de le réparer.

14	ENCOURAGER LA POSE DE CAPTEURS SOLAIRES THERMIQUES SUR LES BATIMENTS EXISTANTS
-----------	---

MESSAGE

L'énergie solaire est abondante et gratuite. Il s'agit d'une source d'énergie idéale pour la préparation de l'eau chaude sanitaire des ménages.

DESCRIPTIF

La technologie solaire thermique permet de transformer le rayonnement solaire en chaleur, notamment pour la préparation et le préchauffage de l'eau chaude sanitaire.

1 m² de panneau solaire thermique produit environ 400 kWh/an de chaleur. 6 m² permettent donc de couvrir entre 60 et 70% des besoins annuels en eau chaude sanitaire d'une famille de 4 personnes. Cela représente en moyenne 30% des besoins en hiver et 100% en été et permet d'économiser 240 litres de mazout chaque année.

Le solaire thermique est la solution optimale pour la préparation de l'eau chaude et il est possible d'y recourir en tout temps, indépendamment du système de chauffage en fonction.

COÛT

Nul pour la commune.

MISE EN ŒUVRE

La commune incitera la pose de panneaux solaires par l'information. Le moyen incitatif sera discuté au début de chaque législature.

Le fait que Valeyres-sous-Rances soit classé au répertoire ISOS (Inventaire des sites construits à protéger en Suisse) et que de nombreux bâtiments figurent à l'Inventaire des Monuments Historiques, rend la pose de capteurs solaires sensiblement plus difficile. La commune favorisera le contact entre la commission cantonale concernée par les problèmes d'intégration paysagère et les propriétaires touchés.

PLANNING INTENTIONNEL

Dans l'année à venir.

19	ENCOURAGER LE REMPLACEMENT DES CHAUFFAGES ELECTRIQUES DIRECTS EXISTANTS
-----------	--

MESSAGE

A Valeyres-sous-Rances l'électricité consommée pour le chauffage représente 70% de la totalité de la consommation. En effet, 23% des surfaces chauffées le sont au moyen d'un chauffage électrique.

DESCRIPTIF

L'électricité en Suisse (2008) est produite à partir du nucléaire 39%, de la force hydraulique 56% et d'autres énergies 5%. Une part importante estimée à plusieurs pourcents est consommée par des chauffages électriques fixes. L'utilisation d'électricité directe pour chauffer un bâtiment s'apparente à du gaspillage lorsque l'on sait qu'une pompe à chaleur consomme environ 3 fois moins.

Actuellement, l'installation ou le renouvellement d'un chauffage électrique fixe de plus de 3 kW par bâtiment est interdit sauf cas exceptionnel (RLVLEne, art.39).

Lorsqu'un chauffage électrique arrive en fin de vie, il devrait impérativement être renouveler par un autre système de production, si possible à énergie renouvelable.

Le coût est assez important pour le propriétaire mais le retour sur investissement est rapide grâce aux subventions, aux déductions fiscales ainsi qu'au coût de la chaleur diminué.

MISE EN ŒUVRE

La commune informera régulièrement les propriétaires et les rendra attentifs aux possibilités de subventionnements.

COÛT

Nul pour la commune.

PLANNING INTENTIONNEL

Dans l'année à venir.

23	PROMOTION D'UNE MOBILITE DURABLE ET D'UNE MOBILITE AUTOMOBILE ADAPTEE
-----------	--

MESSAGE

Le challenge de la mobilité durable est de réduire le trafic automobile tout en conservant la liberté de déplacement.

DESCRIPTIF

Les transports en voitures sont responsables d'une part importante des émissions de CO2 en Suisse. Sachant que 23% des distances de déplacements sont dévolues au travail et 45% aux loisirs, il est judicieux de rechercher des solutions pour diminuer cette tendance. La mobilité durable en est une, l'utilisation optimale des véhicules en est une autre.

MISE EN ŒUVRE

La commune n'étant pas directement reliée au Bassin Lémanique par les transports publics, de nombreux habitants se rendent quotidiennement sur leur lieu de travail au moyen de leur voiture.

La commune par son site internet ou tout autre moyen efficace, proposera à ses habitants un service qui permettra de favoriser l'auto-partage.

COÛT

Faible.

PLANNING INTENTIONNEL

Dans les deux ans à venir.

24	EFFICACITE ENERGETIQUE ET PROMOTION DES ENERGIES ATTRIBUEES A UN DICASTERE
-----------	---

MESSAGE

L'attribution du suivi énergétique à un dicastère permet une vision globale à long terme.

DESCRIPTIF

L'élaboration du concept énergétique n'est que la première étape d'une démarche qui vise des résultats sur les courts, moyens et longs termes. Pour atteindre les objectifs choisis, il est indispensable que les actions puissent être mises en œuvre et que leur gestion ainsi qu'une vision globale soient assurés par un dicastère.

D'autre parts, comme l'illustre le profil énergétique de la commune, la problématique de l'énergie concerne de nombreux domaines et les dossiers y relatifs nécessitent d'être traités de manière transversale. Chaque municipal(e) est donc évidemment impliqué au travers des projets qu'il traite. Par contre, l'attribution des aspects énergétiques de façon générale à un dicastère permet d'avoir un membre de la Municipalité qui rappelle de façon systématique les objectifs du concept énergétique et qui, parallèlement, prend en charge le suivi des analyses de la situation énergétique.

MISE EN ŒUVRE

La gestion du concept énergétique et les aspects énergétiques sont attribués à un dicastère au début de chaque législature.

En début et en fin de chaque législature, les effets et les objectifs des actions choisies seront analysés et réactualisés.

COÛT

Faible.

PLANNING INTENTIONNEL

Immédiatement.

26

APPELS D'OFFRES ET ACHATS. CRITÈRES ENERGETIQUES SYSTEMATIQUEMENT APPLIQUES ET FAVORISES**MESSAGE**

L'intégration de critères contraignants concernant les impacts énergétiques et environnementaux lors d'un achat ou d'un appel d'offre permet des économies sur le long terme.

DESCRIPTIF

La commune doit régulièrement acheter ou remplacer du matériel et des biens. Le montant des investissements est généralement l'un des principaux critères de choix.

L'offre de solutions et d'appareils présente souvent un choix pour des prestations qui, au premier abord, semblent équivalentes. Cependant, leur efficacité énergétique et leur impact environnemental sont souvent très différents.

Si le choix d'un appareil est simplifié par l'apparition des étiquettes « énergie » qui ont permis une meilleure transparence du marché, la démarche paraît plus compliquée lorsqu'il s'agit de travaux, en particulier dans le domaine du bâtiment.

MISE EN ŒUVRE

Une liste des achats courants doit être établie et un regard doit être porté sur chacun afin de s'assurer que les aspects énergétiques et environnementaux sont favorisés.

Pour les achats plus importants et les appels d'offres, les critères énergétiques et environnementaux seront définis et adaptés en fonction de la nature de l'objet.

La Municipalité fera des choix en fonction de critères qui privilégieront les valeurs de son concept énergétique et prendra en compte les retours sur investissements plutôt que le prix d'achat qui pourrait s'avérer supérieur.

COÛT

Moyen.

PLANNING INTENTIONNEL

Immédiatement.

29	INFORMATION REGULIERE DE LA POPULATION SUR LA DEMARCHE DE CONCEPT ENERGETIQUE ENTAMEE PAR LA COMMUNE
-----------	---

MESSAGE

La mise en place d'une démarche participative augmente les chances de succès dans la réalisation des objectifs du concept énergétique.

DESCRIPTIF

Le concept énergétique est une démarche qui concerne tous les acteurs de la commune. En effet, les actions proposées touchent non seulement les autorités mais aussi les habitants et les entreprises.

L'évolution positive du profil énergétique de la commune et l'atteinte des objectifs fixés dans le concept dépendent de l'engagement de tous et seront favorisés par une information et un dialogue régulier.

MISE EN ŒUVRE

Les informations sur le concept en général seront communiquées au minimum lors des Conseils Généraux.

Des séances d'information seront organisées dès la phase d'étude des projets importants afin d'intégrer les attentes et les commentaires de la population.

Des informations utiles aux propriétaires, concernant des mesures d'encouragement par exemple, seront diffusées dès que la Municipalité en a connaissance.

COUT

Faible

PLANNING INTENTIONNEL

Dans l'année à venir.